

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

Excusés : C. CHARLOT (Procuration donnée à M. BORREWATER) – V. DELERUE (Procuration donnée à V. JACINTO) – C. CALOONE – P. COUCHE (Procuration donnée à N. DELECLUSE) – S. DIDRY (Procuration donnée à C. HERMANT)

M. François COQUEREL a été nommé secrétaire

DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2021 – N° 2021-12-09.01

Préalablement à la clôture prochaine de l'exercice 2021, un réajustement budgétaire s'avère nécessaire. Ainsi, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour :

En dépenses de fonctionnement, chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- Réduire le crédit du **compte 6068** « Autres matières et fournitures » de la somme de **6 200 €** (six mille deux cents euros)

En dépenses de fonctionnement, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » :

- Créditer le **compte 6336** « Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale » de la somme de **200 €** (deux cents euros)
- Créditer le **compte 6411** « Personnel titulaire » de la somme de **3 000 €** (trois mille euros)
- Créditer le **compte 6451** « Cotisations à l'URSSAF » de la somme de **2 000 €** (deux mille euros)
- Créditer le **compte 6453** « Cotisations aux caisses de retraites » de la somme de **1 000 €** (mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30mn